

St Pair sur Mer le 05/11/2021

A l'attention des membres de
l'Assemblée générale du CDE 50

NOTE DE PRESENTATION SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS ET LE RI DU CDE 50

Avec une très faible participation à l'AG modificative des statuts des 21 et 26/10/2021, les statuts du CDE 50, n'ont pu être adoptés. Le 10/12/2021 se tiendra une nouvelle Assemblée générale modificative des statuts du CDE 50. Les principales modifications sont issues des propositions formulées à l'occasion des Assises des territoires.

Lancées en avril dernier à l'initiative du Comité fédéral, ces Assises ont permis d'aborder avec les élus des organes déconcentrés et les dirigeants de groupements équestres leurs attentes concernant les missions et le fonctionnement de organes déconcentrées ainsi que l'articulation des différentes instances fédérales.

Ainsi, les modifications majeures proposées **pour l'ensemble des organes déconcentrés** sont les suivantes :

- La fusion et la réécriture de l'objet et des missions des organes déconcentrés dans un but de clarification et de simplification ;
- La modification des conditions d'éligibilité au poste de président afin de l'ouvrir à d'autres profils de candidats,
- La modification de l'échéancier des Assemblées générales ordinaires et électives,
- La mise en cohérence avec la nouvelle réglementation sur le dopage par la suppression des références au règlement disciplinaire humain et animal, cette compétence étant exclusivement du ressort de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) depuis le 1er mars 2019,
- La composition de l'Assemblée générale concernant les associations ayant un objet à vocation nationale : participation aux scrutins territoriaux à hauteur des licences émises dans le territoire du siège social ;

Par ailleurs, afin **d'améliorer la communication et favoriser les échanges entre les échelons régionaux et territoriaux**, il est proposé:

- D'intégrer le Président du Conseil des présidents de CDE au sein du Bureau et du Comité directeur du CRE,
- De tenir les réunions du comité directeur des CDE en présence du Président du CRE,
- Que deux réunions du Conseil des présidents de CDE s'effectuent en présence du bureau du CRE.

En complément **pour les CDE uniquement** :

- La modification de la composition du Comité directeur par l'ajout d'un officiel de compétition en tant qu'alternative au poste de cavalier de compétition.

Les textes soumis au vote de l'Assemblée générale sont consultables lors du vote ; l'ensemble des modifications sont indiquées par un trait en marge.